

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 2 mai 2023 à 20 h 1.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beuparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

À 19 h 30 le Comité de démolition s'est réuni pour statuer sur les demandes d'autorisation pour les bâtiments principaux situés au 292 et 296, Grande Côte Ouest. La conseillère madame Lyne Clermont fait lecture du rapport du 2 mai 2023 relatif à leurs décisions. Conséquemment, le Comité autorise les présentes demandes.

À 19 h 33, le conseil municipal a tenu une séance publique de consultation sur les projets de règlements 1071-80-2023 ayant pour titre « Règlement 1071-80-2023 modifiant le plan de zonage des règlements 269-90 et 105-92 – secteur rue des Étangs et secteur rue Jean-Baptiste-Neveu et dispositions applicables aux zones R49 et R52 » et 1072-8-2023 ayant pour titre « Règlement 1072-8-2023 modifiant le règlement de lotissement 106-92 – dispositions concernant les normes applicables aux zones R48, R49, R50 et R52 ».

2023-05-168

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 20 h 1.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-169

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | |
|-----------|---|
| (168) | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (169) | 2. Adoption de l'ordre du jour; |
| (170) | 3. Approbation des procès-verbaux du 4,11 et 24 avril 2023; |
| (172) | 4. Information et suivi de dossiers : |
| (173) | 4.1 Formation; |
| (171) | 4.2 Association de cinémas parallèles du Québec; |
| (174) | 5. Administration : |
| (175) | 5.1. Dépôt du rapport financier 2022; |
| (176) | 5.2. Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC; |
| (177) | 5.3. Entente intermunicipale relative au partage des sommes provenant de l'imposition d'un droit aux exploitants de carrières et sablières; |
| (178) | 5.4. Image corporative; |
| (179) | 5.5. Disposition de biens excédentaires; |
| (180-181) | 6. Sécurité publique; |
| (182) | 7. Travaux publics : |
| (183) | 7.1. Correction des déficiences – dépôt de soumission; |
| (184) | 7.2. Fauchage bords de chemins – dépôt de soumissions; |
| | 8. Hygiène du milieu : |
| | 8.1. Adoption du projet de règlement 126-2023 décrétant un emprunt de 2 215 000 \$ pour le raccordement du puits 6.3 et travaux connexes à l'usine de production d'eau potable; |
| | 8.2. Puits 6.3 – demande de soumissions; |
| | 8.3. PRIMEAU; |
| | 8.4. Location de toilettes; |
| | 9. Loisirs et culture : |

- (185) 9.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 127-2023 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer;
- (186) 9.2. Politique culturelle – budget brochure;
- (187) 9.3. Loisir et sport Lanaudière – offre de service;
- (188) 9.4. L'Escale-du-Roy – travaux et équipements;
- (189) 9.5. Terrain de pétanque – entretien;
- (190) 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
- (191) 10.1. Certificat de conformité – règlement 1084-2023 (démolition);
- (191) 10.2. Adoption du second projet de règlement 1071-80-2023 modifiant le plan de zonage des règlements 269-90 et 105-92 – secteur rue des Étangs et secteur rue Jean-Baptiste-Neveu et dispositions applicables aux zones R49 et R52;
- (192) 10.3. Adoption du second projet de règlement 1072-8-2023 modifiant le règlement de lotissement 106-92 – dispositions concernant les normes applicables aux zones R48, R49, R50 et R52;
- (193) 10.4. Demande de dérogation mineure – 59, rue du Parc-Industriel;
- (194) 10.5. Comité consultatif d'urbanisme;
- (195) 10.6. Demande d'usage conditionnel – lots 6 564 159 à 6 564 162, 6 564 167, 6 564 169 à 6 564 172, 6 564 197, 6 564 198, 6 568 374, 6 568 375;
- (196-201-204) 10.7. Demandes de permis PIIA;
- (196-201-204) 10.8. Demandes démolition :
- (202) 10.8.1. 292, Grande Côte Ouest;
- (203) 10.8.2. 296, Grande Côte Ouest;
- (203) 10.8.3. 621, Grande Côte Est – demande de révision; **[report]**
- (205-210) 11. Courrier;
- (211) 12. Approbation des comptes payés et à payer;
- (211) 13. Divers;
- (211) 14. Période de questions;
- (212) 15. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
 APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
 ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-170

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4, 11 ET 24 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
 APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
 ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 4, 11 et 24 avril 2023 soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-171

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet

APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le rapport financier et le rapport du vérificateur au 31 décembre 2022 de la Municipalité de Lanoraie, présentés par M. Paul Michaud, CPA auditeur CA, de la firme Michaud Clément inc., soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-172

FORMATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser mesdames Josiane Laporte et Marilou Lacerte à participer à la journée du 25 mai prochain dans le cadre du colloque de ACMQ et d'autoriser, à cette fin, un budget de de 610 \$ (taxes en sus).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-173

ASSOCIATION DES CINÉMAS PARALLÈLES DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser l'adhésion de la municipalité à l'Association des cinémas parallèles du Québec et qu'un montant de 120,72 \$ (taxes incluses) soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-174

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU SUBSTITUT À LA MRC

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que la conseillère madame Lyne Clermont soit nommée mairesse suppléante et substitut du maire à la MRC de D'Autray pour une période de 12 mois.

De plus, que la mairesse suppléante soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité en l'absence du maire, les effets bancaires, les contrats de vente de terrains et autres documents prévus par résolution du conseil.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-175

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU PARTAGE DES SOMMES PROVENANT DE L'IMPOSITION D'UN DROIT AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIERES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale relative au partage des sommes provenant de l'imposition d'un droit aux exploitants de carrières et sablières avec la Municipalité de Saint-Thomas et Ville de Lavaltrie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-176

IMAGE CORPORATIVE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 10 700 \$ pour la mise à niveau des enseignes et du lettrage des véhicules suivant le renouvellement de l'image corporative de la municipalité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-177

DISPOSITION DE BIENS EXCÉDENTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à disposer de différents équipements, dont la liste est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-178

CORRECTION DES DÉFICIENCES – DÉPÔT DE SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a demandé des soumissions sur invitation pour les travaux de correction de déficiences restantes lors des travaux de réfection de voirie 2022;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue et déposée, soit :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Construction & pavage Généreux inc.	26 156,31 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal octroie au soumissionnaire conforme, soit la compagnie Construction & pavage Généreux inc., le contrat pour les travaux de correction des déficiences restantes, au coût de 26 156,31 \$ (taxes incluses), et ce, tel que défini au devis.

De plus, étant un contrat octroyé à prix unitaire, le prix final sera en fonction des quantités réellement exécutées.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a demandé des soumissions sur invitation pour les travaux de fauchage de bords de chemins pour la saison 2023;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues et déposées, soit :

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)	
	Option #1	Option #2
Les Services Fred Laferrière inc.	14 895,01 \$	21 218,64 \$
Service Plus GM inc.	14 590,34 \$	21 598,07 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal octroie au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Services Fred Laferrière inc., le contrat pour les travaux de fauchage de bords de chemins, au coût de 21 218,64 \$ (taxes incluses), soit l'option #2, et ce, tel que défini au devis.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-180

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 126-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 215 000 \$ POUR LE RACCORDEMENT DU PUIITS 6.3 ET TRAVAUX CONNEXES À L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement ayant pour titre « Règlement 126-2023 décrétant un emprunt de 2 215 000 \$ pour le raccordement du puits 6.3 et travaux connexes à l'usine de production d'eau potable », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-181

TENUE DE REGISTRE – PROJET DE RÈGLEMENT 126-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 215 000 \$ POUR LE RACCORDEMENT DU PUIITS 6.3 ET TRAVAUX CONNEXES À L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Qu'une tenue de registre concernant le règlement 126-2023 décrétant un emprunt de 2 215 000 \$ relatif au raccordement du puits 6.3 et travaux connexes à l'usine de production d'eau potable, ait lieu le 10 mai 2023, de 9 h à 19 h, au 57, rue Laroche, tel que prévu par la loi.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-182

PUIITS 6.3 – DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à demander des soumissions par appel d'offres public pour les travaux de construction du puits 6.3, et sur invitation pour les laboratoires de contrôle de la mise en place et de la qualité des matériaux.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-183

PRIMEAU 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

- Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Que la municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- Que la municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- Que la municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- Que la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;
- Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-184

LOCATION DE TOILETTES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 3 100 \$ pour la location de deux toilettes mobiles pour la période estivale.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-185

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 127-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER

La conseillère Lucie Ouellet donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux d'aménagement d'un terrain de

soccer, et dépose le projet de règlement 127-2023, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2023-05-186 POLITIQUE CULTURELLE – BUDGET BROCHURE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 1 500 \$ pour la conception et le montage du dépliant sur la politique culturelle de la municipalité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-187

LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE – OFFRE DE SERVICE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de services de Loisir et sport Lanaudière afin d'effectuer un portrait diagnostic des infrastructures loisirs pour connaître l'état actuel de nos installations, et qu'un budget de 2 500 \$ soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-188

L'ESCALE-DU-ROY – TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 47 000 \$ pour les travaux d'amélioration de l'alimentation électrique et du système d'éclairage à L'Escale-du-Roy et au parc Jean-Bourdon et que le montant soit pris à même le fonds général.

De plus, d'autoriser un budget de 4 000 \$ pour la création d'un poste d'écoute individuel à L'Escale-du-Roy.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-189

TERRAIN DE PÉTANQUE – ENTRETIEN

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 5 000 \$ pour l'entretien du terrain de pétanque, et que ce montant soit pris à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-190 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1084-2023 (DÉMOLITION)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par le directeur général et greffier-trésorier, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray, pour le règlement 1084-2023 ayant pour titre « Règlement 1084-2023 relatif à la démolition » émis le 11 avril 2023.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-191

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1071-80-2023 MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE DES RÈGLEMENTS 269-90 ET 105-92 – SECTEUR RUE DES ÉTANGS ET SECTEUR RUE JEAN-BAPTISTE-NEVEU ET DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES R49 ET R52

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le second projet de règlement 1071-80-2023 ayant pour titre « Règlement 1071-80-2023 modifiant le plan de zonage des règlements 269-90 et 105-92 – Secteur rue des Étangs et secteur rue Jean-Baptiste-Neveu et dispositions applicables aux zones R49 et R52 » soit adopté sans modification, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-192

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1072-8-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 106-92 – DISPOSITIONS CONCERNANT LES NORMES APPLICABLES AUX ZONES R48, R49, R50 ET R52

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le second projet de règlement 1072-8-2023 ayant pour titre « Règlement 1072-8-2023 modifiant le règlement de lotissement 106-92 – Dispositions concernant les normes applicables aux zones R48, R49, R50 et R52 » soit adopté sans modification, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-193

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 59, RUE DU PARC-INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure au 59, rue du Parc-Industriel;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'aménagement de trois entrées charretières, dont l'une d'une largeur de 38.3 m, alors que l'article 10.2.1.3 du règlement de zonage 105-92 stipule que deux accès d'une largeur maximale unitaire de 12.2 m peuvent être aménagés dans les cours avant;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement 1004-2001 (dérogations mineures aux règlements d'urbanisme) et les modifications apportées à l'article 145 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte l'ensemble des critères et objectif du règlement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor

APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée pour le 59, rue du Parc-Industriel, soit permettre l'aménagement de trois entrées charretières, telles que mentionnées au préambule.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-194

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

De désigner madame Josée Castonguay, conseillère, substitut sur le comité consultatif d'urbanisme.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-195

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – LOTS 6 564 159 À 6 564 162, 6 564 167, 6 564 169 À 6 564 172, 6 564 197, 6 564 198, 6 568 374, 6 568 375

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi de demandes d'usage conditionnel concernant les lots 6 564 159 à 6 564 162, 6 564 167, 6 564 169 à 6 564 172, 6 564 197, 6 564 198, 6 568 374, 6 568 375.

CONSIDÉRANT QUE l'occupation de nouveaux bâtiments à construire dans ce secteur a été subordonnée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à l'émission d'un certificat d'autorisation pour le projet de puits 6.3;

CONSIDÉRANT le règlement relatif aux conditions d'obtention des permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De suspendre l'émission des autorisations jusqu'à l'émission dudit certificat par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-196

DEMANDE DE PERMIS PIIA – LOTS 6 564 159 ET 6 564 161 (DÉVELOPPEMENT DES ÉTANGS)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi de demandes de permis de constructions neuves sur les lots 6 564 159 et 6 564 161;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'habitations multifamiliales isolées de six logements chacune;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-04-140 adoptée par le conseil municipal le 4 avril dernier;

CONSIDÉRANT les nouveaux plans d'implantation et les nouveaux plans de construction soumis;

CONSIDÉRANT les choix de couleurs et de matériaux soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 19 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis pour la construction d'habitations multifamiliales isolées de six logements sur les lots 6 564 159 et 6 564 161.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-197

DEMANDE DE PERMIS PIIA – LOTS 6 405 726, 6 405 727, 6 405 729 À 6 405 744 ET 6 458 184 À 6 458 189 (DÉVELOPPEMENT DES ÉTANGS)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi de demandes de permis de constructions neuves sur les lots 6 405 726, 6 405 727, 6 405 729 à 6 405 744 et 6 458 184 à 6 458 189;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction de 24 habitations unifamiliales jumelées;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-04-141 adoptée par le conseil municipal le 4 avril dernier;

CONSIDÉRANT les nouveaux plans d'implantation et les nouveaux plans de construction soumis;

CONSIDÉRANT les choix de couleurs et de matériaux soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 19 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis pour la construction d'habitations unifamiliales jumelées sur les lots 6 405 726, 6 405 727, 6 405 729 à 6 405 744 et 6 458 184 à 6 458 189.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-198

DEMANDE DE PERMIS PIIA – LOT 6 458 166 (DÉVELOPPEMENT DES ÉTANGS)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction neuve pour le lot 6 458 166;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-04-142 adoptée par le conseil municipal le 4 avril dernier;

CONSIDÉRANT les nouveaux plans de construction soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 19 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis pour la construction sur le lot 6 458 166.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le conseiller Martin Lavallée s'absente durant la lecture du point suivant à 21 h 17.

2023-05-199

**DEMANDE DE PERMIS PIIA – LOTS 6 564 171, 6 564 172, 6 564 197 ET 6 564 198
(DÉVELOPPEMENT DES ÉTANGS)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi de demandes de permis de constructions neuves sur les lots 6 564 171, 6 564 172, 6 564 197 et 6 564 198;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'habitations multifamiliales jumelées de quatre logements chacune;

CONSIDÉRANT les plans d'implantation et les plans de construction soumis;

CONSIDÉRANT les choix de couleurs et de matériaux soumis;

CONSIDÉRANT l'absence d'un réel décroché dans la volumétrie du bâtiment et de détails architecturaux tels que des ornements de pignons/chevrons décoratifs et de touches de bois naturel visant la mise en valeur de certains éléments architecturaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 19 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse de faire droit à la demande de permis de construction d'habitations multifamiliales jumelées de quatre logements sur les lots 6 564 171, 6 564 172, 6 564 197 et 6 564 198 et recommande la modification des plans afin de tenir compte des éléments identifiés comme omis et précédemment cités au préambule.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller Martin Lavallée reprend sa place à la table des délibérations à 21 h 19.

2023-05-200

DEMANDE DE PERMIS PIIA – LOTS 6 564 170, 6 568 374 ET 6 568 375 (DÉVELOPPEMENT DES ÉTANGS)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi de demandes de permis de constructions neuves sur les lots 6 564 170, 6 568 374 et 6 568 375;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'habitations multifamiliales isolées de six logements chacune;

CONSIDÉRANT les plans d'implantation et les plans de construction soumis;

CONSIDÉRANT les choix de couleurs et de matériaux soumis;

CONSIDÉRANT l'absence d'un réel décroché dans la volumétrie du bâtiment, de détails architecturaux tels que des ornements de pignons/chevrons décoratifs et de touches de bois naturel visant la mise en valeur de certains éléments architecturaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 19 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse de faire droit à la demande de permis pour la construction d'habitations multifamiliales jumelées de quatre logements sur les lots 6 564 170, 6 568 374 et 6 568 375 et recommande la modification des plans afin de tenir compte des éléments identifiés comme omis et précédemment cités au préambule.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire monsieur André Villeneuve dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant les points suivants. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur ces questions, ce dernier se retire des discussions, et s'abstient de voter sur ces questions en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

Le conseiller monsieur François Boisjoly dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant les points suivants. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur ces questions, ce dernier se retire des discussions, et s'abstient de voter sur ces questions en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

La conseillère madame Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant les points suivants. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur ces questions, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur ces questions en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2023-05-201

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 485, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi de demandes de permis de lotissement et de constructions neuves au 485, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la subdivision du terrain afin de créer trois lots;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise également la construction d'habitations multifamiliales isolées de quatre logements chacune;

CONSIDÉRANT les plans d'implantation et les plans de construction soumis;

CONSIDÉRANT les choix de couleurs et de matériaux soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement en ce qui concernant le projet de lotissement, mais que le projet ne respecte pas les critères et objectifs du règlement pour le projet de constructions neuves;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 19 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la demande de permis de lotissement au 485, rue Notre-Dame.

Que le conseil municipal refuse de faire droit aux demandes de permis de constructions neuves au 485, rue Notre-Dame et recommande la modification des plans afin de tenir compte des recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-05-202

DEMANDE DÉMOLITION – 292, GRANDE CÔTE OUEST

CONSIDÉRANT la demande d'un certificat d'autorisation au comité de démolition, pour le bâtiment principal au 292, Grande Côte Ouest;

CONSIDÉRANT le règlement 1084-2023 régissant la démolition de bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal prenne acte de la décision du comité de démolition, de faire droit à la demande de démolition du bâtiment situé au 292, Grande Côte Ouest, et informe à l'effet que toute personne intéressée peut porter cette décision en appel dans les 30 prochains jours, et ce, conformément aux dispositions prévues au règlement 1084-2023 régissant la démolition de bâtiments.

Que cette autorisation soit conditionnelle au dépôt d'un engagement écrit de la part du demandeur à l'effet que les travaux de remblai à effectuer seront limités à une hauteur équivalente ou moindre à celle des terrains avoisinants.

La mairesse suppléante demande le vote.

Ont voté pour : Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet
A voté contre : Martin Lavallée

Cette résolution est adoptée à la majorité des conseillers présents.

2023-05-203

DEMANDE DÉMOLITION – 296, GRANDE CÔTE OUEST

CONSIDÉRANT la demande d'un certificat d'autorisation au comité de démolition, pour le bâtiment principal au 296, Grande Côte Ouest;

CONSIDÉRANT le règlement 1084-2023 régissant la démolition de bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet,

APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal prenne acte de la décision du comité de démolition, de faire droit à la demande de démolition du bâtiment situé au 296, Grande Côte Ouest, et informe à l'effet que toute personne intéressée peut porter cette décision en appel dans les 30 prochains jours et ce, conformément aux dispositions prévues au règlement 1084-2023 régissant la démolition de bâtiments.

Que cette autorisation soit conditionnelle au dépôt d'un engagement écrit de la part du demandeur à l'effet que les travaux de remblai à effectuer seront limités à une hauteur équivalente ou moindre à celle des terrains avoisinants.

La mairesse suppléante demande le vote.

Ont voté pour : Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet
A voté contre : Martin Lavallée

Cette résolution est adoptée à la majorité des conseillers présents.

Le maire monsieur André Villeneuve reprend sa place à la table des délibérations.

Le conseiller monsieur François Boisjoly reprend sa place à la table des délibérations.

La conseillère madame Josée Castonguay reprend sa place à la table des délibérations.

2023-05-204

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 422, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 422, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à changer le revêtement des murs extérieurs à l'arrière et sur le mur latéral droit pour du *canexel* gris brume et le revêtement de la toiture pour du bardeau de couleur grise ardoise;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à modifier et asphalté l'aire de stationnement;

CONSIDÉRANT les plans d'implantation et les plans de construction soumis;

CONSIDÉRANT les choix de couleurs et de matériaux soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas les critères et objectifs du règlement en ce qui concerne l'agrandissement de l'aire de stationnement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 19 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la demande de permis de rénovation en ce qui concernant le revêtement extérieur des murs et de la toiture au 422, rue Sainte-Marie.

Que le conseil municipal autorise la modification de l'aire de stationnement au 422, rue Sainte-Marie, conditionnellement à ce que la largeur de la nouvelle entrée ne soit pas supérieure à celle qui existait en 2021.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-205 LA LUEUR DU PHARE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De verser un montant de 100 \$ à l'organisme La Lueur du Phare à l'occasion de leur collecte de fonds annuelle.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-206

AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Lanoraie à l'Agence des forêts privées de Lanaudière et, conséquemment, le paiement de la cotisation annuelle 2023-2024 d'un montant de 100 \$, et que le maire André Villeneuve soit mandaté comme représentant de la municipalité auprès de l'organisme.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-207

FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De verser un montant de 100 \$ à l'organisme Fondation québécoise du cancer.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-208

ACTION FAMILLE LANORAIE – FÊTE DE LA FAMILLE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De verser un montant de 1 250 \$ à Action Famille Lanoraie, pour leur journée d'activités du 20 mai 2023 pour la fête de la famille, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-209

LA SANTÉ MENTALE ROCK FEST

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De verser un montant de 100 \$ à l'organisme La santé mentale Rock Fest, à l'occasion de leur 10^e édition.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-210 MISSION DE LA PAIX SUR LE FLEUVE SAINT-LAURENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'autoriser les représentants de Mission de la paix sur le fleuve Saint-Laurent, à camper au parc Jean-Bourdon le ou vers le 28 juin prochain et d'avoir accès aux toilettes et à la piscine.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-211 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 642 963,44 \$ (523051 à 523182, PA 1295 à PA 1311, 11872 à 11873, 11890 à 11944) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 21 H 43 À 21 H 57

2023-05-212 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 21 h 57.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire